

## Déclaration liminaire CSAL du 05/12/2023

Madame la Présidente,

Ce CSAL se tient à une semaine du précédent dans un contexte international toujours aussi tendu. La trêve à Gaza n'aura pas duré très longtemps et les bombardements ont repris faisant toujours plus de victimes palestiniennes « civiles ».

La libération d'otages et de prisonniers palestiniens n'aura pas permis un apaisement durable. Le conflit a donc repris avec son lot d'horreurs, de déplacement de populations, de destructions et des victimes toujours plus nombreuses et démunies.

Après avoir récemment déploré la progression de l'extrême droite en Argentine et aux Pays-Bas, Solidaires Finances Publiques Paris condamne aujourd'hui également toutes les récupérations politiques en France des événements qui se sont déroulés à Crépol la semaine dernière ou ce week-end à Paris par les mouvements identitaires et le Rassemblement National toujours prompts à instrumentaliser les peurs.

Nous déplorons que ce climat ait par ailleurs été largement alimenté en amont par les débats nauséabonds autour du projet de loi immigration d'un gouvernement désireux de surfer sur un populisme électoraliste et coupable.

Concernant l'urgence écologique, alors qu'elle ne devrait plus faire débat tant cet automne l'effet des dérèglements se sont abondamment fait sentir (une partie de l'Afrique est aujourd'hui gravement touchée par des inondations spectaculaires), c'est aux Émirats Arabes Unis que la COP 28 se tient actuellement.

Pour beaucoup, le choix de ce pays hôte est une hérésie. Voir une pétromonarchie héberger une conférence sur le climat alors que la consommation d'énergies fossiles est responsable à hauteur de 70 % de l'émission de gaz à effet de serre a de quoi indigner.

La nomination de Sultan al-Jaber, PDG de la compagnie nationale pétrolière Abu Dhabi National Oil Company (Adnoc) comme président de la COP ajoute à l'indignation collective et alimente les craintes quant à la crédibilité d'une volonté politique d'agir efficacement et durablement sur des problématiques qui ne doivent plus servir de caution à une vaste entreprise de communication sans fond ou à un greenwashing aveuglant.

L'instrumentalisation de l'écologie pour servir de prétexte à toute forme de régression sociale doit par ailleurs être combattue et la promotion à la DRFIP du flex-office sur la base d'argumentaires pseudo-environnementaux le sera avec vigueur d'autant qu'une écrasante majorité d'agent-es s'est déclarée hostile à ce nouveau mode d'organisation du travail et des espaces.

Solidaires Finances Publiques, à ce sujet déplore l'entreprise de propagande déployée par la DRFIP Paris pour tenter de promouvoir le déploiement du flex-office.

Aux collègues en poste sur le site de Paganini et à ceux qui ont vocation à le rejoindre prochainement (la plupart des services des 11ème et 12ème), la Direction a proposé deux projets de ré-aménagement des espaces de travail : l'un dit « classique » (densification des espaces mais chaque agent-e y conserverait un poste de travail fixe) ; l'autre prétendument « dynamique » avec 8 postes pour 10 résident-es et la promesse d'un environnement de travail rénové dans un contexte professionnel naïvement présenté comme idyllique : moins hiérarchique, plus collaboratif...

La réalité de ce qu'est le flex-office : « premier arrivé premier servi », la multiplication des situations de souffrance au travail et des pressions hiérarchiques (le cas des SIP du 19ème arrondissement nous fournit une des nombreuses illustrations possibles de ces phénomènes de dérives autoritaires), nous démontrent que les agent-es ont parfaitement conscience de la destruction de leurs conditions de travail que vous cherchez à promouvoir.

L'alibi écologique en la matière irrite plus qu'il ne convainc.

Solidaires Finances Publiques déplore sur ce sujet l'absence de concertation normalisée dans chacun des services. La circulaire Borne du 8 février dernier portant la nouvelle doctrine d'occupation des bâtiments tertiaires de l'Etat prévoit un dialogue social nourri qui au cas d'espèce fait défaut en amont comme en aval. Seul-es quelques collègues ont été convié-es aux réunions sans que la DRFIP ne se soit assurée du caractère véritablement collectif d'une préparation, d'un retour ni même de la réponse attendue des services.

Pire : certain-es chef-fes de service, dont vous vouliez faire les premiers artisans de votre propagande, ont déployé des efforts inédits pour jusqu'au bout relativiser l'écrasante hostilité des collègues face au flex-office ou leur expliquer en bout de course qu'ils et elles feraient remonter le résultat d'un choix collectif à une Direction qui serait déçue de son absence de modernité.

Mais quelle est cette conception de la modernité qui nie l'individu en le rendant interchangeable et déplaçable à merci et qui s'accompagne de régressions au lieu de parler progrès ?

La vraie modernité ne serait-elle pas celle qui consisterait à passer de la logique de mépris pour les agentes et les agents de cette administration à celle de considération, aussi bien pour leurs conditions de travail que leur rémunération ?

Dans le cadre du cycle de négociation en cours sur l'indemnitaire à la DGFIP, une réunion était programmée le 1er décembre 2023 à l'occasion de laquelle de nouvelles propositions pouvaient être présentées par la Direction générale.

Alors que les attentes des personnels sont immenses au regard des besoins de reconnaissance exprimées de longue date, cette réunion a été annulée et la suite des négociations reportées à janvier 2024, parce que Monsieur le Directeur Général boude.

Il justifie cette décision par la communication des organisations syndicales, notamment Solidaires Finances Publiques, au sujet des difficultés majeures liées à GMBI et la situation des hausses constatées par tout un chacun dans le réseau : augmentation massive des avis THS, multiplications des sollicitations par e-contacts, téléphone, réceptions, réclamations contentieuses...

Selon lui, notre organisation syndicale donnerait une mauvaise image de la DGFIP en rendant public le fiasco GMBI.

Toujours selon lui, une partie des chiffres annoncés par notre organisation serait mensongère notamment en ce qui concerne la hausse du nombre de THS.

Pourtant, le taux de 70 % mentionné a été communiqué par l'administration à l'occasion de 2 CODIR dans 2 régions différentes fin septembre. En outre, les chiffres apportés par la Direction générale en retour (+3 %) sont assez peu crédibles au vu du nombre de problèmes remontés dans les services.

Quant aux propos de Bruno Lemaire annonçant un « dégrèvement automatique » des THS reçues par les mineurs, ils sont pour le coup mensongers. L'automatisme en question n'existe pas. Et ce sont bien les agents et les agentes de la DGFIP qui doivent gérer manuellement le processus !

Que le Directeur Général se permette de reporter ainsi une négociation qui concerne la rémunération de 94 000 agent-e-s est inacceptable, surtout venant d'un responsable qui ne montre aucune loyauté envers notre administration et qui s'échine depuis sa nomination à détériorer nos missions, nos emplois, nos conditions de travail et notre réseau.

S'il n'accepte pas le débat public et la contradiction sur la triste réalité du terrain qui est de son fait et de celui du gouvernement, s'il n'assume pas les conséquences des politiques destructrices qu'il mène, et s'il ne supporte pas qu'elles soient dévoilées publiquement dans la presse par les organisations syndicales, il peut quitter son poste.

Ce qu'il vient de faire est une attaque supplémentaire de la liberté d'action et d'expression syndicale et c'est inacceptable. C'est aussi une marque lourde de mépris envers les personnels de la DGFIP.

Et puisque nous parlons mépris, impossible de ne pas mentionner l'annonce des nouvelles suppressions d'emplois au sein de notre administration. La DG a beau annoncer la création inédite de 148 postes, elle résulte en fait du transfert entrant de 348 emplois liés à des nouvelles missions prises en charge par la DGFIP (taxe d'urbanisme, taxes douanières, centres de gestion financière).

Ce sont donc bien 200 nouveaux postes qui sont supprimés à la DGFIP dont plus de la moitié à la DRFIP Paris (102 dont 60B et 42C) alors que notre direction est à bout de souffle. Aucun transfert entrant n'est prévu pour la taxe d'urbanisme à Paris (il n'y a certainement pas d'enjeu sur notre territoire ...). Quant aux transferts entrants en provenance de la DGDDI, ils sont tellement hypothétiques qu'ils ne sont même pas déclinés par la DG.

Solidaires Finances Publiques dénonce ces nouvelles suppressions d'emplois qui vont encore détériorer nos conditions de travail en faisant peser une charge de travail et une pression toujours plus importantes sur les collègues, en particulier dans les services de gestion.

En poursuivant la destruction de notre réseau, la DG va également encore dégrader le service rendu aux usagères et usagers, alors que le fiasco GMBI a démontré les failles du tout numérique et les besoins de proximité et d'accompagnement des contribuables.

La modernité, ne serait-ce pas enfin d'apprendre de nos erreurs et de ne pas persévérer ?

A la DRFIP Paris, la destruction de notre réseau a eu notamment pour effet la fermeture du restaurant Agraf de Banque le 30 novembre dernier. Cette fermeture ne laisse pour l'heure, aucune solution de restauration de rechange pour les collègues de St Hyacinthe et de Notre Dame des Victoires.

Quel est l'état d'avancement du conventionnement en vu pour St Hyacinthe ? Et dans l'attente de ce conventionnement, qu'est-il prévu pour les collègues ?

Concernant NDV, suite à nos multiples interventions en CDAS, en CNAS auprès du SG et de l'AGRAF, il semblerait qu'une solution soit enfin entrevue, à savoir une liaison froide gérée par l'AGRAF et la mise en place d'une salle de restaurant à NDV.

Dans l'attente de la mise en place effective de cette solution, pour laquelle nous ne pouvons pas dire que vous ayez été très proactifs, que proposez-vous pour les collègues de NDV ? Le report sur la cantine de Réaumur depuis le 1<sup>er</sup> décembre pose d'ores et déjà problème en termes de fréquentation et de temps d'attente, comme nous vous l'avions annoncé.

Concernant les sujets à l'ordre du jour du présent CSAL, à savoir l'adoption du règlement intérieur du CSAL, la fusion des PCE du 16<sup>e</sup> arrondissement, les horaires variables du PCE 1-2, l'aménagement des horaires d'ouverture en SDE pour la fin d'année et l'expérimentation du transfert de la mission d'accréditation des représentants fiscaux et de leurs formalités au PNTVA de Noyon, nous y reviendront en cours de séance.